



# Dans les coulisses du CA de la CAF 73

La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie (CAF 73) est dirigée par un Conseil d'Administration, dans lequel siègent des représentants des employeurs, et des représentants des salariés. Les 5 confédérations syndicales y sont représentées, et sont censées défendre les intérêts des allocataires : la réalité n'est pas aussi simple. Les administrateurs CGT vous invitent à entrer dans les coulisses de son Conseil d'Administration.

**Allocation logement : la CGT dénonce une réforme qui pénalise les plus fragiles...  
...mais n'est pas entendue à la CAF73.**

**D**epuis janvier 2021, une réforme des modalités de calcul des APL est appliquée ; dorénavant, ce sont les revenus de l'année qui sont pris en compte et non plus ceux de l'année N-2.

Rompant avec un discours élogieux de la direction de la CAF sur les bienfaits de la réforme lors du Conseil d'Administration du 26 février dernier, les administrateurs CGT ont constaté et dénoncé « *une perte des droits pour un nombre importants d'allocataires (1/3 de perdants)* ».

Ils se sont alarmés de ce que « *La précarisation s'accroît du fait de ce dispositif et de la non-revalorisation des barèmes qui excluent nombre de personnes.* »

*Cette précarisation s'ajoute aux difficultés rencontrées par la population actuellement du fait de la crise sanitaire qui frappe particulièrement les plus fragiles (familles modestes, jeunes en cours d'insertion professionnelle, travailleurs pauvres, saisonniers, intermittents...).* »

Ils ont estimé que « *cette réforme a mis en lumière l'insuffisance des montants par rapport à l'évolution du coût de la vie.* »



**Ils ont demandé « la revalorisation urgente des barèmes afin d'augmenter l'aide au logement et de permettre l'accès à ce droit à un plus grand nombre d'allocataires. »**

**Mais la motion qu'ils ont soumis pour que le CA s'exprime dans ce sens et fasse remonter au niveau national cette exigence n'a pas été mise aux voix par le Président de la CAF73... et les administrateurs CGT n'ont pu obtenir de la direction de la CAF de chiffres précis sur le nombre des nouveaux exclus de l'allocation ni sur le montant des pertes subies par les allocataires.**

**Sur ce dossier, la CGT s'est retrouvée très seule au sein du CA !** L'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales de la Savoie, qui est supposée défendre les familles allocataires a préféré se rallier au Président plutôt que d'appuyer la motion de revalorisation des barèmes APL ; comprenez qui pourra.

Mais cette réforme continue de produire ses effets néfastes comme en témoignent les syndicats CGT des CAF qui dénoncent les pertes de droits du fait notamment de **l'impréparation de sa mise en œuvre et de l'impossibilité pour les agents d'intervenir directement dans le système informatique pour apporter les corrections nécessaires.**

Les administrateurs CGT continueront donc à défendre les allocataires même s'ils ne pourront s'exprimer en avril puisque le CA vient d'être annulé par le président et le directeur de la CAF au motif que « *Le dernier Conseil d'administration a permis d'aborder de nombreuses informations d'actualités. Le prochain conseil ne comportant pas de nouvelles informations, ni de vote, la séance du 9 avril est annulée.* »

**Action sociale d'urgence pour aider ceux qui sont frappés de plein fouet par la crise sanitaire et la pandémie sociale : les administrateurs CGT ne sont pas entendus.**

Le 11 novembre 2020, les administrateurs CGT ont vu balayer d'un revers de main **une proposition qui visait à apporter une aide immédiate et concrète aux plus démunis en mobilisant pour des aides alimentaires ou des aides au paiement des loyers un reliquat de 500 000€ d'action sociale non utilisée** au cours de l'année du fait de la pandémie.

Le Président de la CAF et son directeur ont estimé que l'aide sociale pouvait attendre et ont préféré transférer ce budget à l'investissement dans les travaux du siège de la CAF estimant que l'Etat mettrait de nouveaux dispositifs en œuvre pour faire face à la crise de la COVID.



**Seuls les administrateurs CGT et FO ont voté contre le budget rectificatif proposé par l'administration tandis que la CFE-CGC s'abstenait.**

## Mise en place de la réforme sur les Points d'Accueil Ecoute Jeunes : c'est l'omerta à la CAF73.

Depuis novembre 2020, les administrateurs CGT demandent que le CA puisse jouer son rôle sur la mise en application d'une réforme décidée à l'automne 2020 par le gouvernement qui confie le pilotage et le financement des Points d'Accueil - Ecoute Jeunes aux CAF.

Les administrateurs CGT, qui s'interrogent sur la finalité de la réforme, ne comprennent pas pourquoi le Directeur et le Président de la CAF s'opposent avec tant d'opiniâtreté à la discussion de ce point par le Conseil d'administration.

**Pourtant, le sujet est vraiment important puisqu'il s'agit d'accueillir les jeunes âgés de 12 à 25 ans et leurs familles de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle pour qu'ils reçoivent écoute, appui, conseil et orientation face à leurs difficultés.**



Parce que le devenir de ces jeunes, c'est l'avenir de notre pays, les administrateurs CGT estiment que la piste d'un service public de haut niveau disposant de suffisamment de professionnels formés, qualifiés, disponibles doit être suivie pour répondre aux besoins. Ils pensent qu'il faut mettre sur pied un dispositif solide et pérenne non soumis à la recherche permanente de financements, cohérent, structurant et qui articule la totalité des dimensions et irrigue la totalité du territoire.

Au 29 mars 2021, le Conseil d'administration n'a toujours aucune information sur la façon dont le Président et le Directeur organisent la mise en œuvre de cette nouvelle mission.

Puisque le CA d'avril est annulé, ce point ne pourra plus être présenté au CA avant le 18 juin 2021. **Or, la reprise du financement et du pilotage des PAEJ doit être effective au 1er juin 2021...**

## Autre sujet d'inquiétude où la transparence n'est pas de mise : le centre socio-culturel des Combes à Chambéry.

Le 26 février 2021, les administrateurs CGT se sont déclarés « inquiets de la pérennisation de ce Centre devenu le seul sur le quartier des Hauts de Chambéry depuis la fermeture des Chataigniers et de Pugnet ; ce quartier particulièrement frappé par la précarité économique et sociale avec des taux de chômage très élevés a particulièrement besoin d'un accompagnement social et culturel de qualité. »

Ils ont demandé **que soit présentée au CA de la CAF une information claire et complète sur l'ensemble du dossier qui n'élude pas les responsabilités conduisant à la liquidation du centre.** Ils ont demandé quelles sont les mesures prises ou envisagées pour assurer la pérennité du centre, ses activités, ses emplois. Ils ont demandé enfin qu'il soit mis fin aux ambiguïtés que crée le cumul des mandats qui est un obstacle à la neutralité attendue des administrateurs qui représentent la CAF dans les structures qu'elle finance... **mais c'est dans la presse locale que les administrateurs continuent de trouver l'information !**

### **Le FJT : exemple emblématique des abandons de mission de la CAF.**

Au CA de juin 2018, le Conseil d'Administration de la CAF73 décidait de se défaire de la gestion directe de son Foyer de Jeunes Travailleurs de Chambéry, se conformant ainsi aux injonctions gouvernementales. **Les administrateurs CGT se sont prononcés contre cette mesure.**

Avec l'aval de tous les autres administrateurs, la gestion de ce foyer a été dévolue à la FOL tandis que Cristal Habitat se voyait attribuer la gestion du bâtiment. Le Président de la CAF avait promis de faire un point régulier sur ce nouveau dispositif. Au 29 mars 2021, aucun bilan n'a jamais été présenté en Conseil d'administration. Est-ce un moyen pour masquer les économies réalisées par la CAF ?

Dans le même temps, les CAF deviennent de plus en plus des opérateurs de l'Etat qui mettent en œuvre les mesures décidées par le gouvernement (gestion de la prime d'activité par exemple) au détriment de leurs propres missions.

#### **\* A savoir aussi :**

- Depuis le début de leur mandat qui a coïncidé avec la mise en place d'un cadre budgétaire placé sous le signe de l'austérité avec notamment la suppression de 23 postes à la CAF73 d'ici 2022 et d'un cadre de gestion très contraint, **les administrateurs CGT ont voté contre les budgets annuels proposés.**
- **Les administrateurs CGT se sont fait l'écho des luttes du collectif « pas de bébés à la consigne ».**

Les administrateurs, à l'exception de ceux de la CGT et quelques rares fois de ceux de FO, ne défendent plus les allocataires transformant ainsi le CA en simple chambre d'enregistrement ; les autres organisations syndicales de salariés représentées au CA (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ainsi que les représentants de l'UDAF et la personne qualifiée soutiennent ces projets régressifs en votant avec le MEDEF.



**Ensemble, reconquérons une protection sociale de haut niveau et la gestion démocratique de nos caisses.**